



PLATEFORME POUR UNE EUROPE DES DROITS DES FEMMES

Alors que les citoyens européens s'appêtent à renouveler leurs institutions, nous sommes convaincus que l'égalité constitue une des valeurs fondamentales qui a permis d'instaurer la confiance et la coopération entre les Etats membres et garantir la paix, la démocratie et la prospérité dans l'espace européen depuis plusieurs décennies. Nous sommes déterminés à œuvrer au renforcement du principe d'égalité et faire en sorte que l'Union européenne retrouve son rôle d'avant-garde dans le combat pour les droits des femmes dans le monde.

L'Egalité entre les femmes et les hommes constitue un principe fondamental inscrit à la fois dans le traité sur l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Ce principe est au cœur de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Il est fondé sur la conviction que seule une société qui reconnaît la participation égale des femmes et des hommes dans tous les domaines peut être véritablement démocratique et prospère tout en garantissant l'Etat de droit.

Cependant, les femmes gagnent toujours 16% de moins que les hommes. Les femmes ne constituent que 27% des parlements nationaux et 18% des organes dirigeants des grandes sociétés. 21% des femmes sont des travailleurs à bas salaires contre 13% des hommes. 62 millions des femmes sont victimes de violences physiques et sexuelles. Ces obstacles empêchent les femmes de développer leur potentiel dans la société et empêchent l'économie de l'UE de croître de façon substantielle grâce une participation forte des femmes au marché du travail.

Depuis le traité de Rome, l'Union européenne a mis la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de ses objectifs. Elle doit redoubler d'efforts pour être à la hauteur de ses ambitions et redevenir le continent de référence pour la promotion de l'égalité. Nous sommes convaincus qu'une Europe forte, fondée sur l'égalité des sexes influencera la situation des femmes de manière positive dans les Etats tiers partenaires de l'UE.

Nous refusons tous les reculs. Nous rejetons catégoriquement les tentatives de remise en cause ou de limitation des droits fondamentaux des femmes, de leur autonomie ou de leur liberté, au nom de quelque motif que ce soit.

La difficulté d'accès à la santé reproductive et sexuelle, à l'école et l'université, à l'emploi, à une rémunération égale, ainsi que la violence contre les femmes, renforcent la pauvreté et entravent le développement économique et démocratique de toute société. C'est pour cela que les droits des femmes et l'égalité des sexes doivent être au cœur des politiques européennes.

Afin de multiplier son succès dans sa lutte en faveur de l'égalité des sexes, la parité doit être automatique dans toutes les institutions de l'Union. Nous demandons que les candidats aux postes des institutions européennes se prononcent publiquement en faveur d'une Europe qui garantit l'égalité et promeut la liberté et les droits des femmes. L'égalité et les droits des femmes doivent constituer une politique à part entière, et une priorité pour l'Union européenne. Cela requiert des engagements concrets avec des garanties certaines, dont :

- 1 Le respect de l'exigence de parité au sein du collège des Commissaires.
- 2 L'attribution spécifique des droits des femmes à un Commissaire.
- 3 La définition d'un pilier pour l'égalité dans la gouvernance économique de l'Union, qui conduise chaque année la Commission européenne à faire des recommandations sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes aux Etats membres.
- 4 La définition de règles de parité pour les nominations à des postes clés au sein des institutions et organes de l'Union européenne.
- 5 La mise en place d'une approche transversale de l'égalité femmes-hommes dans toute la politique de l'UE via un plan d'action ambitieux.

Nous appelons toutes les Européennes et les Européens à juger les candidats aux institutions européennes à l'aune des engagements concrets qu'ils auront pris pour une Europe de l'égalité et des droits des femmes.

Nous rappelons la responsabilité particulière des collectivités locales et les appelons à s'engager dans ce combat et adhérer en particulier à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.



PLATFORM FOR WOMEN'S RIGHTS IN EUROPE

_____ At a time when European citizens prepare to renew their European institutions, we recognize that equality is one of the fundamental values that enabled to build trust and cooperation among the member states and secured peace, democracy and prosperity of the European continent for many decades. We are determined to continue building on the value of equality and revive the EU's role as a vanguard in the fight for women's rights around the world.

_____ Gender equality is a fundamental principle enshrined in Article 2 of the Treaty on the European Union and in the Charter of Fundamental Rights of the European Union. This principle is the core of the European charter for equality of women and men in local life. It is based on the firm conviction that only a society that recognizes the equal participation of women and men in all areas can be truly democratic and prosperous and safeguards the rule of law.

_____ However, women still earn 16% less than men per hour worked. Women represent 27% of national parliaments and 18% of company boards. 21% of women are low income workers when 13% men are. 62 million women are victims of physical and sexual violence. These factors hinder women to unfold their full potential in society and hinder the EU economy to grow substantially via a strong participation of women in the labor market.

_____ Since the conclusion of the Rome Treaty, the European Union has put the issue of gender equality at the heart of its objectives. It must redouble its efforts to live up to its ambitions and become the exemplar continent for the promotion of equality. We are convinced that a strong EU, based on gender equality will also positively influence the situation of women in non EU states which are its partners.

_____ We must refuse to move backwards. We categorically reject attempts to challenge or limit women's rights, autonomy or freedom, for any reason.

_____ Lack of access of girls and women to sexual and reproductive health and rights, to schools, university, jobs, equally paid work, violence against women, reinforce poverty and hinder economic and democratic development of entire societies. That is why women's rights and gender equality must be at the heart of EU policies.

_____ In order to redouble its success in achieving gender equality, parity must be automatic in all EU institutions. We demand that candidates for positions in European institutions express themselves publicly in favor of a Europe that is equal and boasts freedom and women's rights. Gender equality and women's rights must be a fully-fledged policy and priority of the European Union. This requires concrete commitments that offer guarantees, including:

- ① Complying with the requirement of parity when designating members of the Commission.
- ② Having a Commissioner also explicitly in charge of Women's Rights.
- ③ Mandating a gender equality aspect in the economic governance of the Union, leading to annual recommendations by the Commission to Member States on how to better promote gender equality.
- ④ Defining parity rules that apply to all appointments to key positions in EU institutions and organs.
- ⑤ Implementing gender mainstreaming into all policy of the EU through an ambitious action plan on gender mainstreaming.

_____ We call on all European women and men to consider candidates for positions in European institutions in terms of their concrete commitments made in favor of gender equality and women's rights.

_____ We recall the special responsibility of local authorities and call on them to engage in this cause and join the European charter for equality of women and men in local life.